

Datum: 28.04.2025

Autor: Julie Gaudio

Un siège de plus pour la minorité francophone du cercle électoral Bienne-Seeland



Le Conseil exécutif a validé le changement adopté par le Grand Conseil l'an dernier, en vue du scrutin du 29 mars 2026. Parmi les 27 députés du cercle Bienne-Seeland, cinq seront romands.

[Julie Gaudio](#) Publié: Aujourd'hui, 17:12 [Ecouter l'article](#)

Ce lundi 28 avril 2025, une petite victoire a été acquise par les francophones du cercle électoral Bienne-Seeland. Au Grand Conseil bernois, ils seront représentés par cinq députées ou députés, au lieu de quatre jusqu'à présent. Ce changement, validé par le Conseil exécutif, sera valable pour les élections du 29 mars 2026.

WERBUNG Annonce

Ce jour-là, les électrices et électeurs de tout le canton de Berne se rendront aux urnes pour élire leurs 160 élus, répartis entre neuf cercles électoraux (lire

par ailleurs). Le biennois-seelandais en compte 27. Le siège supplémentaire obtenu pour la minorité, au détriment des germanophones, résulte d'un changement dans la façon de calculer la proportion romande. La nouvelle méthode prévoit que la population de langue française se voit garantir un nombre de mandats correspondant à son pourcentage par rapport à la population germanophone et francophone, et non plus par rapport à la population totale.

La nouvelle loi n'est pas parfaite, mais satisfaisante. Karim Saïd (PSR), président de la Députation francophone au Grand Conseil

Cette avancée résulte d'un long processus entamé en 2018, à la suite d'une demande du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF). «Il ne s'agit pas que de mathématiques. Ce calcul induit également des discussions politiques, notamment avec la majorité germanophone», glisse Ariane Tonon, la présidente du CAF. «Deux critères justifiaient cette volonté de changer la méthode de calcul», rappelle-t-elle. «Le premier était la modification des cercles électoraux et l'autre, l'augmentation des francophones à Bienne. En outre, pour l'Office fédéral de la statistique (OFS), les personnes bilingues étaient classées en fonction de la proportion francophones-germanophones. Dorénavant, elles seront réparties à raison de 50% pour chacun des deux groupes linguistiques.»

WERBUNG

De l'art de se déclarer francophone

L'OFS classe en effet les personnes en cinq catégories: «français uniquement», «allemand uniquement», «allemand et français», «ni allemand ni français» ainsi que «langue non spécifiée». Par ailleurs, les individus ne parlant aucune des langues cantonales ne seront dorénavant plus pris en compte dans le calcul des sièges garantis. Le Canton de Berne s'appuie sur les données cumulées du relevé structurel de l'OFS, car «c'est la seule institution, en Suisse, à réaliser régulièrement une enquête sur la langue parlée par la population», explique Moritz Zaugg, responsable du Domaine des droits politiques. Pour les élections de 2026, ce sont les chiffres de 2019 à 2023 qui font foi.

La demande du CAF a connu un coup d'accélérateur en 2022, lorsque l'UDC a présenté, pour la première fois, une liste annoncée comme romande dans le cercle bienno-seelandais. Or, des germanophones s'y trouvaient. Il a ainsi fallu piocher dans le «fond» de sa liste pour pouvoir envoyer un Romand au Rathaus. «Dès lors, la question du contrôle des listes de candidature s'est posée, pour savoir comment attester qu'une personne est francophone», évoque Ariane Tonon. Mandaté par le Canton, Bernhard Pulver, docteur en droit et ancien conseiller d'Etat vert, a réalisé plusieurs rapports entre 2021 et 2023.

A partir de ceux-là, l'Exécutif a préparé une révision de la loi sur les droits politiques, qui a été adoptée par le Grand Conseil à l'automne dernier, après deux lectures. La décision de ce 28 avril n'est ainsi «pas surprenante», pour Karim Saïd, président de la Députation francophone au Législatif cantonal. «Il s'agit d'une très bonne chose pour la minorité qui ne cesse de croître. La loi n'est pas parfaite, mais satisfaisante», salue-t-il. Lors des débats, l'élusocialiste était plutôt «confiant» quant à l'adoption de cette révision législative, car «elle émane d'un compromis», indique-t-il. Il a, en effet, fallu ménager la chèn-

vre et le chou, et des concessions ont dû être faites du côté romand.

Rebattre les cartes politiques

Tout d'abord, les francophones élus sur des listes non séparées selon les langues devront être imputés au nombre de sièges garantis. Cela signifie que les candidates et candidats sur une liste mixte devront attester de ce statut par une déclaration sur l'honneur. «Le dépositaire de la liste devra également signer une telle déclaration», précise Karim Saïd. En outre, si une ou un élu francophone d'une liste mixte se retire, le droit au siège garanti n'est plus assuré jusqu'à la fin de la législature en cours. Un germanophone pourrait ainsi prendre la place d'un francophone durant ce laps de temps.

WERBUNG

Néanmoins, Ariane Tonon demeure persuadée que ce cinquième siège va «modifier le paysage politique» lors de la campagne à venir. Karim Saïd espère que d'autres partis, en plus des socialistes (PSR) et libéraux-radicaux (PRR), tenteront de proposer des listes 100% francophones. Ou alors, que les formations mettront les candidatures issues de la minorité en bonne position sur les listes mixtes, avance Ariane Tonon. Quoi qu'il en soit, «il est difficile de savoir de quoi l'avenir sera fait. Mais une chose est sûre: la composante linguistique constitue un élément supplémentaire à intégrer dans la stratégie électorale», conclut-elle.

Toujours 12 sièges pour le Jura bernois

Tous les quatre ans, le Conseil exécutif du canton de Berne procède à une nouvelle répartition des 160 mandats du Grand Conseil entre les neuf cercles électoraux. Pour ce faire, il tient compte de l'évolution démographique d'après des données de l'Office fédéral de la statistique. Lors de l'élection de 2022, le cercle électoral Bienne-Seeland avait gagné un

siège, passant de 26 à 27 représentants au Rathaus. Pour les élections de 2026, aucun changement n'est à signaler, mis à part le nombre de sièges garantis à la minorité francophone qui passe de quatre à cinq. Le cercle électoral du Jura bernois dispose de 12 sièges garantis, malgré le départ de Moutier (-7171 personnes) au 31 décembre 2025. Cette disposition est, en effet, inscrite dans la Con-

stitution bernoise. «La population bernoise a augmenté dans tous les cercles électoraux ces quatre dernières années, mais dans des proportions peu ou prou similaires partout. Cela ne change donc rien dans la répartition des sièges au niveau cantonal», précise Moritz Zaugg, responsable du Domaine des droits politiques.

[Link öffnen](#)